



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
15.11.2006

Date de la convocation des conseillers:
15.11.2006

point de l'ordre du jour :
22-B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 24 novembre 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents : Maroldt, Huss, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Madame Laurence Wildanger , prolongation de stage.

Vu sa délibération du 24 septembre 2004 portant nomination provisoire de Madame Laurence Wildanger, née le 20 décembre 1968 à Wiltz, aux fonctions de rédacteur de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 5 novembre 2004, No 10164/04,

Considérant que le rédacteur ne peut bénéficier d'une nomination définitive qu'après avoir subi avec succès un examen de fin de formation générale et un examen de fin de formation spéciale, examens organisés soit par l'Institut National d'Administration Publique, soit par le Ministère de l'Intérieur,

Considérant que l'intéressée a réussi l'examen de fin de formation générale, mais n'a pas pu se soumettre à la formation spéciale étant donné que celle-ci n'a pas été organisée dans les délais nécessaires permettant à la dame Wildanger de remplir toutes les conditions requises pour qu'une nomination définitive puisse lui être conférée,

Vu la circulaire ministérielle No 2385 du 9 juillet 2003 relative aux nominations définitives des fonctionnaires communaux devant suivre la formation spéciale prévue par le règlement grand-ducal du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux,

Considérant que l'intéressée est entrée en service le 1^{er} décembre 2004,

Vu la demande du 28 septembre 2006 aux termes de laquelle Madame Wildanger demande une prolongation de son service provisoire,

Vu l'avis de la commission du personnel du 17 novembre 2006,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

d é c i d e
à l'unanimité

de prolonger la durée du service provisoire de Madame Laurence Wildanger ,
préqualifiée, de douze mois.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 24.11.2006
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre

